

QUESTIONS ÉTHIQUE & MÉDECINE LÉGALE

À l'examen, les questions seront-elles sous forme de QCM (avec plusieurs réponses exactes, ou bien des QRU (avec une seule réponse exacte) ?

Quelle est la répartition des QCM/QRU entre vous et la Pr. Balinska-Peroutka (qui s'occupe de l'autre partie des cours) ?

Pour ces deux questions : Je n'ai pas la possibilité de donner des réponses sur les modalités de l'examen. Il faut se rapprocher des responsables de la faculté

SECRET PROFESSIONNEL

Peut-on dire que le secret professionnel existe vis-à-vis du patient dans le sens où on peut (dans certains cas) cacher le pronostic défavorable du patient, ou doit-on considérer que le secret n'existe pas vis-à-vis du patient ?

Il n'existe pas de secret vis-à-vis du patient. On peut limiter l'information en cas de pronostic grave dans l'intérêt du patient

Peut-on dans certains cas, ne pas respecter les dérogations obligatoires ?

Non. On se doit par exemple de rédiger et transmettre le certificat de décès. Sinon le patient ne peut pas être inhumé.

Est-ce qu'il y a une différence significative entre secret professionnel et secret médical ? Si oui, pourra-t-il y avoir des pièges entre ces deux termes le jour de l'examen ?

C'est la même chose. Pas de piège. Il vaut mieux parler de secret professionnel

Est-il nécessaire d'apprendre quels articles appartiennent à quel code (exemple : article 4 du code de déontologie, article 226-13 et 226-14 code pénal, code de la santé publique...) ? Pourrons-nous être piégés sur les numéros des articles ?

Il n'est pas nécessaire de retenir le numéro des articles, il faut retenir leur contenu. Pas de question concernant la numérotation des articles

Doit-on compter juste la proposition « le secret professionnel existe entre médecins », ou doit-on considérer que la proposition est fautive étant donné qu'il existe une dérogation concernant le secret partagé entre médecins ?

De manière générale, le secret professionnel existe entre médecins. Si un cardiologue déjeune au self avec un rhumatologue, le secret professionnel s'applique pour le cardiologue concernant le patient qu'il a pris en charge pour arrêt cardiaque le matin.

Si deux médecins communiquent sur un patient dans le but de continuité des soins dans une même équipe de soins, c'est le secret partagé

Imaginons que je suis médecin et que ma patiente subit des violences conjugales et qu'on le sait (on ne précise pas comment). Devons-nous malgré tout rompre le secret et faire un signalement judiciaire (d'après la loi de 2020), ou devons-nous respecter son autonomie et sa dignité mais cela serait donc de la non-assistance à personne en danger ?

Le signalement judiciaire pour violences conjugales est une dérogation facultative au secret professionnel.

Pour faire un signalement sans le consentement de la patiente, il faut au préalable réunir 3 éléments : en avoir parlé à la patiente et qu'elle exprime son refus de déposer plainte, il faut qu'il soit identifié une situation d'emprise et enfin qu'il y ait un danger immédiat

Donc le signalement ne concerne pas toutes les violences conjugales.

On peut soit faire un signalement avec son consentement, soit faire un signalement sans son consentement mais seulement dans des cas extrêmes. Cette dernière modalité a été ajoutée pour des cas où l'on sait que si l'on ne fait rien il risque d'arriver un drame à court terme.

Dans le cours sur le secret professionnel, il est précisé que si un médecin ne fait pas de signalement judiciaire dans le cadre d'une maltraitance manifeste, il peut être poursuivi pénalement. Ainsi, dans ce cas-là, la maltraitance reste une dérogation facultative, ou elle devient une dérogation obligatoire en quelques sortes ?

Le signalement d'une maltraitance se nomme toujours une dérogation facultative au secret professionnel, même si dans certains cas il apparaît évident qu'il faut agir.

Comment la justice peut-elle être sûre qu'il s'agissait d'une maltraitance manifeste pour poursuivre le médecin qui n'a pas effectué de signalement ?

Exemple : si une association de protection de l'enfance dépose plainte contre le médecin, une enquête judiciaire va être réalisée. Pour juger l'affaire, le juge va demander un débat entre avocats, experts, ... en fonction des éléments disponibles

INFORMATION & CONSENTEMENT

La conjointe d'un homme séropositif doit-elle être ABSOLUMENT informée par le soignant ? Du coup le devoir d'assistance à personne en danger prime sur tout le reste ?

C'est le contraire. On ne peut pas rompre le secret professionnel pour informer la femme d'un homme séropositif. C'est le secret professionnel qui prime.

Si le patient est inconscient est-ce que l'opposition de la personne de confiance empêche une intervention NON urgente ?

Non, la personne de confiance est consultée. Elle est consultée pour que l'équipe médicale ait un témoignage de ce que le patient aurait voulu s'il avait la capacité de s'exprimer. Le refus de la personne de confiance n'empêche pas l'action du médecin.

CERTIFICATS MÉDICAUX

Est-ce que les médecins étrangers qui ont demandé une équivalence en France et qui sont sous la responsabilité d'un praticien pouvaient faire des certificats médicaux ? C'est dit dans le cours sur la mort qu'ils peuvent faire des certificats de décès mais ce n'est pas précisé pour les autres certificats.

S'il s'agit d'un médecin étranger dont le diplôme n'est pas reconnu en France, il travaillera dans un CHU dans un bon nombre de cas comme FFI (faisant fonction d'interne). Dans ce cas c'est la même chose que pour un interne, il peut rédiger un certificat, mais il travaille sous la responsabilité d'un médecin sénior, sous supervision. Pour les certificats qui engagent la responsabilité médicale il ne devra pas agir seul.

DIAGNOSTIC DE LA MORT, CERTIFICATS DE DÉCÈS ET DIFFÉRENTS TYPES D'AUTOPSIES

En cours présentiel, vous avez indiqué que lorsqu'il fait très froid, le plateau thermique "dure un peu plus longtemps" que 1 à 2 heures avant le refroidissement cadavérique. Cependant, ce ne serait pas plutôt l'inverse ?

Oui c'est une coquille, c'est l'inverse. Comme il fait froid, le corps perd sa chaleur beaucoup plus vite.

Est-il nécessaire d'apprendre par cœur tous les délais d'apparition de tous les signes positifs de la mort ?

oui

Les autopsies médicale et médico-légale sont-elles réalisées dans le même établissement, ou existe-t-il des établissements spécialisés pour chacune des autopsies ?

Les autopsies médico-légales sont réalisées uniquement en CHU, dans un institut médico-légal (par médecin légiste).

Les autopsies médicales peuvent être réalisées dans des structures autorisées et adaptées, pas uniquement en CHU. En pratique, les autopsies médicales bien plus rares que les autopsies médico-légales sont souvent réalisées dans les instituts médico-légaux en salle d'autopsie permettant d'avoir un plateau technique adapté. Elles sont réalisées par un anatomopathologiste.